

**Communauté de Communes  
TERRES D'ARMAGNAC  
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire  
du lundi 17 mai 2010 à 21 heures**

L'an deux mille dix, le lundi dix sept mai, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'AIGNAN, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

**Etaient présents** : Mmes DUCLOS, REICHERT, RENAUDIN, Mrs BARATAULT, LABADIE, SEGAT, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE, BONNET suppléant de Mr PESQUIDOUX, MAHUE.

**Etaient absents et excusés** : Mmes PASIAN, THORIGNAC, TAJAN, Mr PESQUIDOUX remplacé par Mr BONNET.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 19 avril 2010.

**ORDRE DU JOUR :**

- Voirie : résultat adjudications programme 2010
- Décision Modificative
- Questions diverses

Madame Nicole DUCLOS est nommée secrétaire de séance.

<b>Voirie : résultat adjudications programme 2010</b>
---

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël DAGIEUX, Président de la commission Voirie et Développement Durable qui informe l'assemblée des résultats de la consultation pour les travaux de voirie programme 2010 suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 4 mai 2010 et, après analyse des offres.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- valeur technique des prestations 40%
- prix des prestations 60%

Quatre entreprises ont répondu, le rapport d'analyse des offres présente le classement suivant :

1 – STPAG -----	178 926,98 € HT
2 – MALET -----	179 811,87 € HT
3 – SCRAP -----	188 990,00 € HT
4 – COLAS SUD OUEST Agence SOTRASO -----	194 990,09 € HT

Le conseil communautaire décide de retenir l'offre de l'entreprise STPAG 32310 VALENCE-SUR-BAÏSE et autorise le Président à signer le marché et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux.

### Décision modificative

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH qui informe l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2010 étant insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Locations immobilières			6132	1760,00
Autres subventions exceptionnelles	6748	1760,00		
TOTAL		1760,00		1760,00

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

### Question Diverses

➤ **Voirie**

Monsieur Joël DAGIEUX informe l'assemblée que les travaux de compomac sont terminés.

A la demande de Monsieur MAHUE, la commission voirie envisage de réexaminer l'utilisation du point à temps en entretien voirie.

➤ **Association FIRST (Force pour l'Innovation la Recherche Scientifique et les Techniques)**

Monsieur le Président précise qu'avant de pouvoir signer l'acte de vente du bâtiment à l'Association FIRST, il y a lieu d'obtenir l'avis du service des domaines.

Il rappelle qu'une réunion publique est prévue mercredi 19 mai 2010 à 20 heures 30 à la salle de l'ancienne gendarmerie.

L'objet de cette réunion est la présentation de l'activité de l'association et son projet d'installation à AIGNAN.

➤ **TAD (Transport A la Demande)**

Monsieur le Président rappelle que ce service sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Un publipostage est en cours de distribution, des dépliant publicitaires seront également disponibles dans les différents commerces et mairies du territoire.

➤ **Ressources Humaines**

Monsieur Jean-pierre TISON informe les membres du conseil que deux agents quittent la communauté de communes.

Il s'agit de Marie BELLOCQ POULONIS, employée à l'accueil de loisirs et au multi-accueil (28 heures 50 hebdomadaires) et de Mireille TESSIER, éducatrice de jeunes enfants au multi-accueil (11 heures hebdomadaires).

Un appel à candidature va être lancé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures dix.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 18 mai 2010 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 18 mai 2010

Le Président  
Michel SANSOT